

N° de l'élément	
1	Indiquer si le projet est régi par la partie 3 ou la partie 9 du CNB en cochant la case appropriée; décrire le projet; indiquer s'il s'agit d'une construction nouvelle, d'un ajout ou d'une transformation ou s'il y a un changement d'usage.
2	Indiquer l'usage principal ou les usages principaux.
3	Indiquer l'aire de bâtiment, préciser l'aire des parties nouvelles et existantes; si une partie du bâtiment doit être démolie, n'indiquer sous « existant » que la partie qui sera conservée, de manière à ce que l'aire totale de la partie nouvelle et de la partie existante soit l'aire du produit final.
4	Le CNB ne fait pas référence à « l'aire brute », mais ce concept et cette terminologie peuvent être pertinents pour certaines autorités.
5, 6	Indiquer le nombre d'étages au-dessus et au-dessous du niveau du sol, ainsi que la hauteur du bâtiment.
7	Indiquer le nombre de rues et de voies d'accès
8	Indiquer la classification du bâtiment selon le CNB.
9	Obtenir des informations auprès de l'ingénieur responsable; cocher la case appropriée relative à l'adéquation de l'approvisionnement en eau pour la protection contre l'incendie.
10, 11	Obtenir de l'ingénieur l'information sur le réseau de canalisation d'incendie et l'alarme-incendie requis et cocher les cases « oui » ou « non », selon le cas.
12	Obtenir l'information de l'ingénieur responsable; cocher la case appropriée relativement à l'alimentation en eau comme mesure de protection contre l'incendie.
13	Cocher la case appropriée.
14	Indiquer les renseignements relatifs à la combustibilité et à l'incombustibilité de la construction autorisée et de la construction réelle.
15	Indiquer la présence de mezzanine(s) et, le cas échéant, le nombre et l'aire de chacune. Dans le cas contraire, inscrire S/O.
16	Fournir les renseignements relatifs à l'occupation et au nombre d'occupants par étage (capacité). Indiquer si ce nombre est calculé sur la base de la conception du bâtiment ou selon les exigences du Code concernant l'aire de plancher par personne.
17	Cocher la case appropriée. Si la réponse est « non », expliquer pourquoi.
18	Cocher la case appropriée.
19	Indiquer, dans les espaces prévus à cette fin, le degré de résistance au feu requis pour les planchers, les toitures et les mezzanines et pour les éléments porteurs de ces derniers. Indiquer également le numéro des assemblages types (p. ex. ULC) ou la description des éléments horizontaux et de leurs éléments porteurs. Si l'espace est insuffisant, préparer un tableau distinct qui renvoie aux différentes occupations principales du bâtiment.
20	Déterminer le « Nord » du projet s'il diffère du « Nord du compas », et indiquer les deux sur le plan d'ensemble. Indiquer les renseignements relatifs à la séparation spatiale dans les colonnes appropriées de chaque élévation, s'il y a lieu. Indiquer la façade de rayonnement (FR), la distance limitative (DL), la longueur (L) et la hauteur (H) du bâtiment. Si le projet est plus complexe, utiliser un tableau distinct pour les calculs spatiaux et faire les renvois appropriés.
21	Indiquer tout autre renseignement qui accélérera l'émission du permis de construire.